

*Initiatives ministérielles*

essayé tout ce temps-là d'outrepasser les droits légaux des travailleurs au lieu de conclure une convention.

• (1550)

Qu'on ne s'y trompe pas, c'est l'impuissance du gouvernement à diriger, à s'acquitter de ses responsabilités d'employeur, à prévoir les interruptions possibles de service et à s'y préparer qui nous a menés à cette situation lamentable et au projet de loi antidémocratique qui est aujourd'hui à l'étude.

Le but de l'opposition officielle n'était pas de bloquer indûment l'adoption du projet de loi. Mais contrairement aux autres fois où la Chambre a été saisie de projets de loi ordonnant la reprise d'activités, nous avons décidé, c'est certain, de ne pas agir à la hâte. Nous avons plutôt tout tenté depuis la semaine dernière pour adoucir ce projet de loi inacceptable, l'améliorer et amener le gouvernement à faire sentir à ces travailleurs précieux que malgré son projet de loi détestable et antidémocratique, il était quand même prêt à en venir à une entente juste et raisonnable.

Sachant que le gouvernement a le nombre suffisant de voix pour faire adopter le projet de loi à 18 heures demain soir, nous avons essayé de mettre en place le meilleur cadre possible ou plutôt le cadre le moins nuisible qui donnerait au moins aux travailleurs une petite chance d'obtenir un règlement équitable.

Le gouvernement a eu recours à toutes les armes de son arsenal, y compris la clôture et l'attribution de temps, pour limiter le débat sur ce projet de loi. Il n'a pas vu venir les problèmes. Il ne les a pas réglés. Il rappelle maintenant les gens au travail à cause de ses propres erreurs et de son incompétence.

[Français]

Monsieur le Président, nous savons que ces employés sont obligés de retourner au travail dans une atmosphère empoisonnée, convaincus, et à raison, que le gouvernement ne comprend pas leur travail et ne le tient pas en haute estime, convaincus que le gouvernement ne veut absolument pas proposer autre chose qu'un règlement mesquin et intransigeant.

[Traduction]

J'exhorte le président du Conseil du Trésor à accepter ces motions, y compris celles que j'ai moi-même proposées et les autres qui figurent au *Feuilleton*. Je l'exhorte à signaler ainsi aux travailleurs qu'il assumera personnelle-

ment la responsabilité de veiller à ce qu'ils obtiennent un règlement juste.

[Français]

Je demande au Président du Conseil du Trésor de faire comprendre à ses négociateurs qu'il veut parvenir à une entente correspondant à la valeur démontrée du travail qu'effectuent ces employés.

[Traduction]

Je parle en particulier des motions qui viennent d'être proposées, afin de les situer dans le contexte des autres motions inscrites au *Feuilleton*. Je crois qu'il est important de noter que les infirmières de l'hôpital Sainte-Anne-de-Bellevue de Montréal sont venues ici par douzaines aujourd'hui pour appuyer les membres du groupe des services hospitaliers qui ne font pas partie de leur syndicat, mais avec lesquels elles travaillent tous les jours et dont elles savent qu'ils assurent des services essentiels précieux.

Elles ont vu les membres de ce groupe faire le piquet de grève par un froid de loup ces dernières semaines et elles savent combien de souffrances cette grève cause. Elles savent que ces gens attendent depuis deux ans l'équité salariale.

La première série de motions que j'ai proposées pourrait sembler technique et un peu inutile pour certains députés. Elle remplace, dans la version anglaise, le mot «chairman» par le mot «chair» parce que les femmes en ont assez de voir tous les postes d'autorité du pays désignés par des termes masculins.

Ce genre d'attitude, qui se reflète dans le projet de loi, soutient l'inégalité salariale au détriment des femmes, inégalité qui constitue l'une des principales raisons de la grève du groupe des services hospitaliers. Le gouvernement a refusé d'accorder les salaires équitables auxquels le Tribunal des droits de la personne avait jugé que ce groupe avait droit. Même la semaine dernière, le président du Conseil du Trésor n'avait pas veillé à renvoyer la question de l'équité salariale aux bureaux de conciliation devant être établis par le projet de loi à l'étude.

La question de l'équité salariale sera soumise à la Chambre dans quelques minutes dans le cadre de plusieurs motions que présentera mon collègue, et j'en présenterai moi-même une, je pense. Le gouvernement savait depuis deux ans que cette question était fondamentale pour les membres du groupe des services hospitaliers.